
Enregistrer vos formations au RS après la réforme

Textes de référence :

- Loi n° 2018-771 du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- Décret no 2018-1172 du 18 décembre 2018 relatif aux conditions d'enregistrement des certifications professionnelles et des certifications et habilitations dans les répertoires nationaux
- Arrêté du 4 janvier 2019 fixant les informations permettant l'enregistrement d'une certification professionnelle ou d'une certification ou habilitation dans les répertoires nationaux
- Décret no 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles
- Notes de France Compétence relatives à l'enregistrement des certifications

Prérequis : connaissance de la réglementation sur la formation professionnelle

Contact : Annette CATTOEN
tel. 03 20 31 24 98
mail_contact@schola-ingenierie.fr



Public concerné

Responsables et gestionnaires d'organismes de formation, Responsables pédagogiques, responsables de l'offre de formation



Durée : 40 heures soit 5 jours

Dates : selon planning
Horaires :
9h00-13h00
14h00 – 18h00



Format : face à face

Méthodologie :
Apports théoriques
Ateliers de mise en pratique , échanges, écoute, questionnements
Validation des acquis de la formation

Table des matières

Table des matières	0
1. Fiche pédagogique	1
1.1 Objectif	1
1.2 Organisation de la formation	1
1.3 Modalités pédagogiques	1
2. Contenu pédagogique	2
2.1 Rédaction d'une note expliquant l'opportunité et la valeur d'usage du projet de certification : la Note d'opportunité	2
2.2 Elaboration du référentiel de compétences avec la méthode et les outils adaptés	2
2.3 Elaboration du référentiel d'évaluation avec la méthode et les outils adaptés – Règlement de validation de la certification	2
2.4 Dépôt de la demande d'enregistrement du projet de certification au Répertoire spécifique en respectant la procédure et les règles exigées	2

1. Fiche pédagogique

1.1 Objectifs

- Elaborer et structurer les éléments permettant de remplir les critères d'enregistrement des formations au répertoire spécifique
- Rendre la formation certifiante et éligible au CPF

1.2 Organisation de la formation

Durée : 40 heures soit 5 jours

Horaires : 9h00 – 13h00 ; 14h00 – 18h00

Dates : selon planning

1.3 Modalités pédagogiques

Méthode

Méthode active participative basée sur l'alternance de transmission de savoirs et ateliers pratiques afin d'élargir la réflexion autour du vécu professionnel.

Accompagnement personnalisé par des méthodes d'écoute et de questionnement

Evaluation

Evaluation continue par des ateliers pratiques tout au long de l'action

Evaluation qualité à la fin de l'action

Documents

Un certain nombre de documents sont requis pour l'enregistrement des formations (voir décrets du 18 décembre 2018 et du 08 janvier 2019)

Consultante

Annette CATTOEN Consultant, expert en droit de la formation professionnelle et ingénierie des certifications professionnelles

2. Contenu pédagogique

2.1 Rédaction d'une note expliquant l'opportunité et la valeur d'usage du projet de certification : la Note d'opportunité

Durée 1 jours soit 8 heures

- 1 La certification répond-elle aux besoins du marché ?
 - Contextualiser la certification et rédiger la note d'opportunité
 - Rédiger une note d'opportunité : méthodologie
 -

2.2 Elaboration du référentiel de compétences avec la méthode et les outils adaptés

Durée 2 jours soit 16 heures

- 2 Structurer les compétences, en lien avec le projet de certification en respectant les descripteurs et les règles rédactionnelles.
 - L'objet de la compétence
 - Sa finalité
 - Les moyens mis en œuvre

2.3 Elaboration du référentiel d'évaluation avec la méthode et les outils adaptés – Règlement de validation de la certification

Durée : 1 jour soit 8 h

- 3 Modalités et critères d'évaluation
 - Comment on évalue ?
 - Qu'est-ce qu'on évalue ?
 - o Qualité générale attendue
 - o Indicateurs (éléments observables)
- 4 Règlement de validation de la certification pour garantir la qualité des opérations d'organisation des épreuves d'évaluation:

2.4 Dépôt de la demande d'enregistrement du projet de certification au Répertoire spécifique en respectant la procédure et les règles exigées

Durée : 1 jour soit 8 h

- 5 Validation des éléments du dossier
- 6 Transmission par téléprocédure
 - Intégration des éléments et pièces justificatives
 - Contrôle, validation et transmission par téléprocédure

Programme

Organisme reconnu par l'Etat
Déclaration d'activité n° 32590911459 auprès
du Préfet de région des Hauts-de-France
Les Arcades de Flandres 70, rue Saint Sauveur
59800 Lille



SIREN : 819 339 631 RCS Lille Métropole

Code NAF : 8559A : formation continue d'adultes

Web : www.schola-ingenierie.fr

Schola Ingénierie est référencée comme
organisme de formation de qualité pour la formation
professionnelle continue des adultes



Programme

Ils nous font confiance



L'Ecole du Changement



Puzzle Art-thérapie et formation professionnelle



AXESSIO

expressions terre
PRIX DE CERAMIQUE DE PETITE FORME

